

Coeur d'Astarac en Gascogne Conseil communautaire



Coeur d'Astarac en Gascogne Conseil communautaire

Le conseil communautaire Coeur d'Astarac en Gascogne se réunira le jeudi 18 janvier à 20h30 salle des conseils à Mirande avec pour ordre du jour :

- Détermination du montant de l'attribution de compensation provisoire 2018
- Service commun Ressources Humaines – Finances : choix de la réfaction sur attribution de compensation
- Télétransmission des documents budgétaires
- Création d'un budget annexe « multi services à Bassoues »
- Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent par la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne
- Maison des Services aux Publics – convention de service
- Camping de l'Île du Pont - tarifs 2018
- Désignation des délégués au Syndicat du bassin versant de l'Osse, la Guiroue et l'Auzoue
- Désignation des délégués au Syndicat d'aménagement des bassins versants du Midour et de la Douze
- Désignation des délégués au Syndicat des vallées du bassin de l'Arros
- Désignation des délégués au Syndicat d'Aménagement des Baïses et Affluents
- Taxe GEMAPI
- Convention avec le SIEAP de la région de Marciac pour l'alimentation en eau potable des communes de Mascaras et Saint-Christaud
- Décisions prises par Monsieur le Président
- Questions orales